

Les jeunes et l'apprentissage dans la fonction publique territoriale au 31 décembre 2008

Dans un contexte fortement marqué par l'ampleur du chômage des moins de 25 ans (24 % au quatrième trimestre 2009 contre 9,6 % pour l'ensemble de la population active, source : *Enquête emploi* de l'INSEE), cette synthèse propose un état des lieux sur les jeunes territoriaux (les agents de moins de 30 ans) et sur la situation de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale au 31/12/2008.

Pour présenter les jeunes territoriaux, cette synthèse s'appuie sur les résultats de plusieurs travaux de l'Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la fonction publique territoriale, notamment sur les données des enquêtes régionales sur l'emploi et les métiers territoriaux menées en Bourgogne, en Poitou-Charentes et en Nord-Pas-de-Calais.

En ce qui concerne l'apprentissage, cette synthèse se fonde sur deux sources :

- une description des apprentis présents dans les collectivités et établissements publics territoriaux au 31/12/2008. Ces données exprimées en termes de stocks proviennent de l'enquête *Colter* de l'INSEE sur les effectifs territoriaux ;
- les caractéristiques des nouveaux bénéficiaires de contrats d'apprentissage signés en 2008 et leur évolution depuis 2003. Ces données concernant les flux des apprentis sont issues d'informations transmises par la DARES (Direction de l'animation, de la recherche et des études statistiques).

Il ressort de cette synthèse que les agents de moins de 30 ans sont peu nombreux dans la fonction publique territoriale et que le recours à l'apprentissage reste marginal, malgré une augmentation continue du nombre d'apprentis dans les collectivités et les établissements publics territoriaux.

Les jeunes territoriaux : qui sont-ils ?

L'engouement récent des jeunes pour les salons de l'emploi public montre tout l'intérêt porté aux opportunités d'emplois offertes par les collectivités et établissements publics territoriaux.

> Peu de jeunes dans la territoriale

Sur 100 jeunes âgés de 15 à 24 ans occupant un emploi, seuls trois travaillent dans la fonction publique territoriale, soit deux fois moins que la proportion des territoriaux parmi les actifs. Si l'on élargit aux 15-29 ans, on observe, selon les régions, qu'ils représentent entre 17 et 21 % des agents territoriaux.

Concernant la population des agents territoriaux permanents (agents titulaires et non titulaires permanents, hors emplois aidés), 10 % ont entre 15 et 29 ans ; parmi ces derniers, un tiers a moins de 25 ans.

> Une forte proportion d'emplois non titulaires chez les très jeunes agents territoriaux

Lorsque les jeunes occupent un emploi, ils sont souvent dans des situations plus précaires que le reste de la population.

Dans la fonction publique territoriale, si la part des agents non permanents est de l'ordre de 10 %, elle est en revanche de 50 % dans la tranche des moins de 24 ans et de 15 % chez les jeunes de 25 à 29 ans. Cette part a tendance à diminuer avec l'âge des agents. Concernant les agents permanents, la part des non titulaires

> En tête, les métiers de l'animation

Le cadre d'emplois d'animateur regroupe une très large majorité de non titulaires jeunes ; l'âge moyen des agents y est en effet de 28 ans. Les principaux métiers exercés par les jeunes de 15 à 29 ans sont : agent de gestion administrative, animateur de loisirs, animateur éducatif, aide à domicile, agent d'entretien polyvalent et jardinier des espaces horticoles et naturels.

Globalement, la répartition des agents de moins de 30 ans selon le type d'employeur est sensiblement la même que pour l'ensemble

Dans ce contexte, il paraît utile de dresser un état de la situation des jeunes travaillant actuellement dans la fonction publique territoriale (condition d'emploi, taux de féminisation, situation professionnelle...).

Comparativement à l'ensemble des agents, la part des femmes est légèrement inférieure chez les moins de 30 ans mais demeure toutefois élevée (entre 55 et 60 % selon les régions).

Si une part non négligeable des agents permanents de moins de 30 ans travaille à temps non complet (entre 20 et 30 %), elle n'est toutefois pas sensiblement différente de celle de l'ensemble des agents.

est plus élevée chez les moins de 30 ans que pour l'ensemble des agents (26 et 29 % respectivement en Poitou-Charentes et en Nord-Pas-de-Calais).

À noter : en Bourgogne, la moitié des agents de moins de 30 ans est non titulaire, alors que cette part est de 20 % pour l'ensemble des agents.

des agents. Notons toutefois deux spécificités locales : en Poitou-Charentes, les communautés de communes et les syndicats mixtes communaux emploient 16 % des agents âgés de moins de 30 ans alors qu'ils emploient 9 % des agents territoriaux de la région ; en Nord-Pas-de-Calais, les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) emploient également une part importante d'agents de moins de 30 ans (12 %, contre 3 % pour l'ensemble des agents territoriaux).

Au 31 décembre 2008, 8 627 apprentis ont été recensés par l'INSEE dans les collectivités et établissements publics territoriaux

L'apprentissage reste aujourd'hui marginal dans la Fonction publique et notamment dans la fonction publique territoriale : les apprentis représentent 0,45 % des effectifs territoriaux – soit 8 627 apprentis au 31/12/2008 – et on recense 4 346 nouveaux contrats d'apprentissage signés en 2008.

Depuis 2003, le nombre d'apprentis a augmenté de 72 % : ils étaient 5 025 au 31/12/2003 et 6 263 au 31/12/2005.

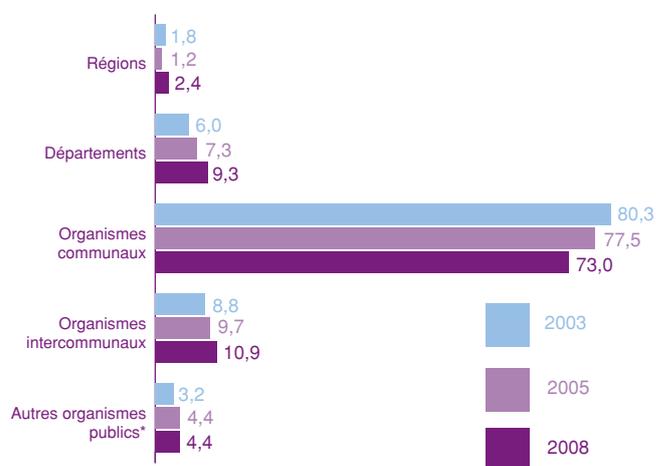
Le taux de féminisation parmi les apprentis est de plus en plus important. En 2008, 46 % des apprentis sont des femmes ; elles représentaient 34 % des apprentis en 2003. Malgré cela, le taux de féminisation est très inférieur à celui observé dans l'ensemble de la fonction publique territoriale (61 %).

73 % des apprentis travaillent dans des organismes communaux (communes, centres communaux d'action sociale (CCAS) ou caisses des écoles).

La proportion des apprentis travaillant dans des communes est cependant en baisse depuis 2003, puisqu'ils étaient près de 80 % à y travailler au 31/12/2003.

À l'inverse, la proportion des apprentis employés dans des conseils généraux ou dans des organismes intercommunaux a augmenté durant cette période, passant respectivement de 6 % à 9,3 % et de 8,8 % à 10,9 % entre 2003 et 2008.

Répartition des apprentis par type de collectivités (en %)



Les régions dans lesquelles il y a le plus d'apprentis sont l'Île-de-France, Rhône-Alpes et le Nord-Pas-de-Calais : à elles trois, elles rassemblent 36,5 % de l'ensemble des apprentis.

Au 31/12/2008, les apprentis représentent globalement 0,45 % des agents territoriaux. C'est en Basse-Normandie, en

Champagne-Ardenne et dans le Limousin que leur proportion est la moins importante : ils y représentent moins de 0,2 % des territoriaux. À l'inverse, c'est en Martinique et en Alsace qu'ils sont les plus présents ; ils représentent un peu plus de 1 % des agents territoriaux.

> 4 346 nouveaux contrats d'apprentissage signés en 2008

De 2003 à 2007, le nombre de contrats d'apprentissage signés n'a cessé d'augmenter : 2 473 en 2003, 3 205 en 2005 et 4 414 en 2007.

Avec 4 346 nouveaux contrats signés en 2008, pour la première fois depuis 2003, le nombre de contrats d'apprentissage est en

légère diminution (-1,5 %).

En 2008, 49 % des contrats signés concernent des femmes. Cette proportion augmente tous les ans depuis 2003 : elles représentaient 40 % des signatures en 2003 et 45 % en 2005.

> Des apprentis de plus en plus âgés à la signature du contrat

Seul un apprenti sur trois ayant signé un contrat d'apprentissage en 2008 a moins de 18 ans.

La part des moins de 18 ans parmi les nouveaux apprentis est passée de 40,7 % à 33,9 % entre 2003 et 2008. À l'inverse, celle des plus de 21 ans est passée de 13,6 % à 19,3 % sur la même période.

Répartition par âge des bénéficiaires de contrats d'apprentissage

	2003	2005	2008
Moins de 18 ans	40,7	35,8	33,9
De 18 à 21 ans	45,7	48,8	46,8
Plus de 21 ans	13,6	15,4	19,3
Total	100,0	100,0	100,0

CNFPT, Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la fonction publique territoriale
Source : DARES

51 % des signatures de contrats d'apprentissage en 2008 se concentrent dans quatre régions : un peu plus d'un quart en Île-de-France, 10 % en Rhône-Alpes, 9 % dans le Nord-Pas-de-Calais et 6,5 % dans la région Centre. C'est en Île-de-France, en Rhône-Alpes et dans le Nord-Pas-de-Calais qu'il y en a eu le plus depuis 2003.

Les communes sont les principales signataires de contrats d'apprentissage. En 2008, elles représentent 71,3 % des nouveaux contrats signés, les départements 10,5 %, les régions 4,3 %, et les autres établissements publics 13,9 %.

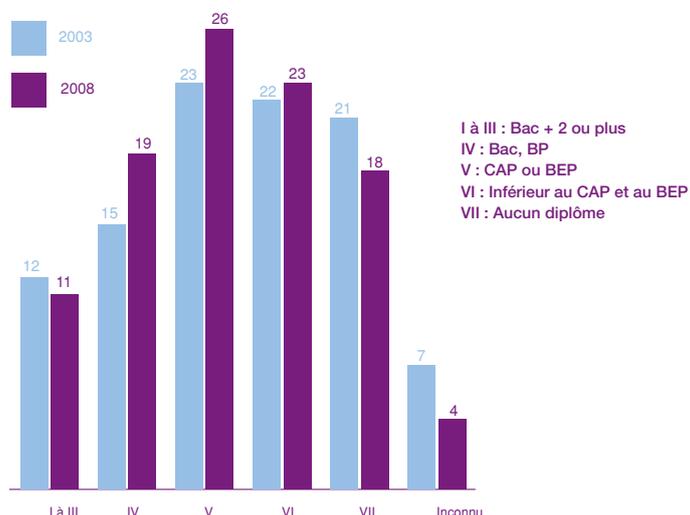
Parmi les autres établissements publics, on trouve comme principaux employeurs les intercommunalités et les CCAS qui ont respectivement embauché près de 10 % et 1,2 % des nouveaux apprentis en 2008.

> 55 % des apprentis ont un niveau d'entrée en formation égal ou inférieur au CAP et au BEP

La proportion des apprentis qui entrent en formation avec un niveau bac ou CAP/BEP a augmenté entre 2003 et 2008, alors que celle des apprentis n'ayant aucun diplôme a diminué au cours de cette période.

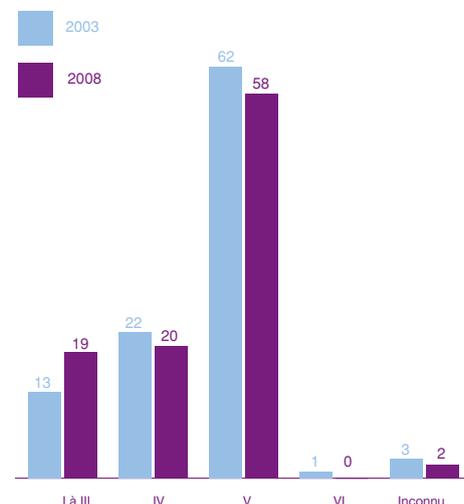
La part des apprentis ayant un niveau d'entrée égal ou inférieur au CAP et au BEP reste prépondérante parmi les bénéficiaires d'un contrat d'apprentissage en 2008 : ils représentent 67 % des nouveaux apprentis, contre 66 % en 2003.

Répartition du niveau d'entrée des apprentis (en %)



CNFPT, Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la fonction publique territoriale
Source : DARES

Répartition du niveau de diplôme préparé par les apprentis (en %)



CNFPT, Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la fonction publique territoriale
Source : DARES

> Accroissement de la spécialité de formation concernant le travail social

Globalement, on observe un accroissement du domaine de formation concernant le service aux personnes : 33,8 % des contrats d'apprentissage signés en 2008, contre 26 % en 2003. Le service aux personnes est le domaine de formation le plus plébiscité en 2008.

Les principales spécialités exercées dans ce domaine sont le travail social et l'animation culturelle, sportive et de loisirs. La spécialité du travail social est en développement depuis 2003 puisqu'elle représente 18,1 % des nouveaux apprentis en 2008 contre 12,7 % en 2003. À l'inverse, les métiers de l'animation culturelle sont

exercés par 4,5 % des apprentis en 2008 contre 5,9 % en 2003. En deuxième position des domaines où ont été signés le plus de contrats en 2008, vient celui des espaces verts (25,4 % des contrats signés en 2008 contre 29 % en 2003). Les apprentis y exercent essentiellement la spécialité de l'aménagement paysager (21,2 % des contrats d'apprentissage signés en 2008.)

Viennent ensuite les domaines de la communication et de l'information (10,7 %), du génie civil et de la construction en bois (7,8 %) et de la mécanique, de l'électricité et de l'électronique (5,9 %).

Nous nous trouvons dans un contexte où, au niveau politique, l'accent semble être mis sur l'apprentissage – y compris dans la Fonction publique – avec la mise en place de mesures spécifiques qui permettraient d'assouplir les modalités d'entrée en apprentissage et donc d'augmenter le nombre de signatures de contrats d'apprentissage dans les années à venir.

Cette étude montre que la présence des jeunes dans la fonction

publique territoriale reste faible, alors que la variété et la richesse des métiers territoriaux présentent des débouchés intéressants à l'heure des renouvellements liés aux nombreux départs à la retraite, notamment dans des secteurs d'activité particulièrement attractifs comme le juridique, le génie urbain, l'environnement, le développement économique local, les finances locales, l'informatique et la communication...

L'apprentissage sous-utilisé dans la Fonction publique

En 2008, on recense près de 300 000 nouveaux contrats d'apprentissage dans le secteur privé, quand on en recense moins de 7 000 dans le secteur public.

Plusieurs freins expliquent cet écart.

Dans le secteur public, les procédures administratives sont plus contraignantes que dans le secteur privé, avec notamment une demande d'agrément du maître d'apprentissage indispensable pour l'accueil d'un apprenti.

En outre, les coûts de formation sont à la charge des administrations ; ces dernières ne sont en effet pas assujetties à la taxe d'apprentissage. Le conseil régional peut cependant accepter de les financer.

Enfin et surtout, ce dispositif ne permet pas au service qui a formé un jeune de l'embaucher directement après l'obtention du diplôme, puisqu'il ne le dispense pas de passer les concours externes en vue d'une titularisation.

A noter : le titre IV de la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et la formation tout au long de la vie, désormais en application, contient plusieurs articles qui assouplissent les démarches administratives.

L'agrément préfectoral des maîtres d'apprentissage est par exemple supprimé pour les personnes morales de droit public souhaitant recruter des apprentis. De plus, concernant les coûts de formation, de nombreux conseils régionaux adoptent des délibérations prenant en charge tout ou partie des frais pédagogiques pour favoriser le développement de l'apprentissage dans les collectivités.

Ces nouveaux éléments pourraient ainsi simplifier les procédures de recrutement dans les collectivités territoriales.

Des apprentis plus âgés et plus diplômés dans la Fonction publique que dans le privé

Le niveau de formation des apprentis du public est globalement plus élevé que dans le secteur privé : 48 % préparent un diplôme niveau bac ou supérieur (pour 35 % dans le privé).

Les femmes sont plus nombreuses (49 % des contrats, pour 32 % dans le privé).

Les apprentis sont plus âgés : les 22 ans et plus représentent 22 % des contrats (11 % dans le privé) et les 16-17 ans ou moins 29 % (46 % dans le privé).

Sources utilisées

- CNFPT : les enquêtes régionales sur l'emploi et les métiers territoriaux de l'Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la fonction publique territoriale.

À noter : l'*Enquête sur l'emploi et les métiers territoriaux en Nord-Pas-de-Calais* a été réalisée en 2008 sur les effectifs au 31/12/2007 alors que les enquêtes en Bourgogne et en Poitou-Charentes ont été lancées en 2009 et portent sur les effectifs au 31/12/2008.

- INSEE : enquête annuelle *Colter* sur les effectifs des collectivités et établissements publics territoriaux.

- DARES : elle transmet à l'Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la fonction publique territoriale, dans le cadre d'une convention, un fichier contenant des informations sur les contrats d'apprentissage signés entre 2003 et 2008 par les collectivités et établissements publics territoriaux. Ce fichier contient des informations sur le sexe, l'âge, le niveau d'étude à l'entrée en contrat, le niveau de diplôme préparé et la spécialité de formation.

Publication réalisée et diffusée par l'Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la fonction publique territoriale
Directeur de la publication : François Deluga / Co-directeur de la publication : Vincent Potier
Rédacteur en chef : Mohamed Amine / Rédacteur : Jérôme Broquet

www.observatoire.cnfpt.fr